

## Une opération programmée d'amélioration de l'habitat maintenant opérationnelle sur le territoire de la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac.



Une opération programmée d'amélioration de l'habitat maintenant opérationnelle sur le territoire de la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac.

Depuis quelques semaines, la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac s'est engagée dans la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Il s'agit ici d'une procédure ambitieuse permettant de mobiliser des aides financières spécifiques (ANAH, Etat, Région, Département, Communautés des Communes, SACICAP) pour favoriser la réhabilitation et l'amélioration des logements privés sur le territoire. Ainsi, 1,9 millions d'euros sont réservés aux projets de rénovation.

**Cette opération, menée pour une durée de 3 ans minimum, a pour but de mobiliser ces aides financières en direction des habitants du territoire :**

**propriétaires occupants, qui souhaitent réhabiliter leur propre habitation,**

**propriétaires bailleurs privés, pour rénover ou créer des logements locatifs conventionnés.**

Ce programme a pour vocation première d'améliorer le confort et la maîtrise énergétique au sein des logements et de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap. **L'opération ambitieuse aussi d'être un véritable levier pour enrayer la dégradation du bâti ancien et lutter contre la vacance et l'insalubrité, dans les centres-bourgs en particulier.** Enfin cette action participe directement à l'amélioration du cadre de vie et à la valorisation du patrimoine car elle est génératrice d'activité pour l'artisanat local et source de développement économique du territoire.

L'OPAH sera pilotée par Barbara NETO, Présidente de la Communauté de communes, et Andrew CAVALIERE, vice-président en charge de l'habitat.

Le Bureau d'études Altaïr a été missionné pour assurer le suivi et l'animation de ce programme et se tient à la disposition des habitants pour les accompagner dans les démarches de rénovations.

**Des permanences se tiendront de 9h30 à 11h30 tous les 1er, 2nd et 4ème mercredis de chaque mois à la Communauté des Communes de Vic Fezensac (Pôle de Cordeliers).**

**Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec le bureau ALTAIR au 05 62 93 07 40.**